Allende que l'auteur de l'article rend compte de l'arrestation du dénonciateur au cours d'une procédure suivie contre lui et d'autres inculpés par un juge d'instruction :

Ce n'est pas relater les causes de son arrestation et rapporte des faits d'ailleurs en partie exacts, il n'a eu d'autre but que de renseigner ses lecteurs sur un fait qui devait logiquement à être connu de tous :

Qu'il ne s'est livré, en agissant ainsi, qu'à un acte de reportage qui pourrait peut-être le rendre responsable de la juridiction civile, s'il a causé un dommage à un tiers, mais ne saurait, en aucun cas, être passible de la juridiction correctionnelle, l'intention de nuire à l'honneur ou à la considération du plaignant n'apparaissant pas dans ledit article et l'un des éléments constitutifs du délit de diffamation faisant défaut. »

Le gérant du journal poursuivi a donc été acquitté purement et simplement.

Cour de Cassation

La force majeure dans les grèves

Les grèves donnent à réoudre, aux tribunaux, des difficultés de plus en plus nombreuses. La Cour de cassation vient de statuer sur l'intéressante question de savoir dans quel cas une grève peut constituer un cas de force majeure et permettre aussi à un industriel de se libérer sans indemnité de ses engagements vis-à-vis des tiers.

Les faits se rattachaient aux grèves qui se sont produites au mois de novembre 1905, dans la port de Rochefort.

Un armateur transportait 5 Rochefort des charbons dans un navire, dont le sieur D... était engagé à effectuer le déchargement dans un délai déterminé. Une grève ayant éclaté parmi les ouvriers de celui-ci, il en était résulté un retard dans le déchargement des charbons.

L'armateur avait à ce sujet, réclamé une indemnité au sieur D..., qui de son côté invoquait la force majeure pour prétendre qu'il n'en devait aucune.

La Cour de cassation, saisie sur le pourvoi de l'armateur, à fait résulter la force majeure des circonstances suivantes.

Les ouvriers grévistes, ainsi que l'avaient déclaré du reste plusieurs d'entre eux, guettaient les ouvriers du dehors et devaient les empêcher — et en fait, les ont empêchés — par tous moyens, même par la violence, de se livrer au déchargement des charbons.

Les chantiers du sieur D... étaient gardés par ces mêmes grévistes qui en interdisaient l'entrée. Et même, fait assez piquant, deux corvées de soldats d'infanterie et d'artillerie qui venaient s'approvisionner de charbon dans ces chantiers, durent rebrousser chemin sans d'éviter d'opposer la violence à la violence.

D'autre part, on ne pouvait reprocher aucune faute au patron. La grève avait éclaté à l'improviste, en plein travail, à la suite d'un léger différend intervenu entre un contremaître et un ouvrier pour une question de salaire. Bien que satisfaction eût été donnée à l'ouvrier, la grève n'en avait pas moins continué, sur des réclamations nouvelles formulées par les grévistes, malgré l'isolement d'un contrat de travail passé entre le patron et le syndicat ouvrier. Celui-ci qui devait être désavoué au moins trois mois à l'avance.

Les grévistes demandèrent, il est vrai, à entrer en négociations avec le patron, mais celui-ci refusa.

Ces faits étant jugés par ces circonstances de fait que la chambre des requêtes de la Cour de cassation, dans son audience d'hier, après avoir entendu le rapport du conseiller Lardenois, a unanimement aux conclusions de M. Lombard, avocat général, rejeté le pourvoi de l'armateur soutenu par Me de Ségogne.

Dans un considérant intéressant de son arrêt, la Cour de cassation a décidé que la résolution prochaine du syndicat de représenter le pacte librement accepté et ses variations étaient de nature à inspirer à la maison D... des doutes sérieux sur l'utilité des négociations auxquelles elle s'est refusée, et qu'on ne saurait attribuer l'origine et la continuation de la grève à ces faits pouvant engager la responsabilité de D...

Par suite, la Cour a déclaré que la grève avait amené le sieur D... de l'obligation de décharger le navire dans le temps convenu, et qu'aucune indemnité ne pourait lui être réclamée à cet égard.

Conseil de préfecture de la Vienne

Les délégués sénatoriaux

Aux termes de la loi du 3 août 1875, le choix des conseillers municipaux pour l'élection des délégués sénatoriaux ne peut se porter ni sur un député, ni sur un conseiller général, ni sur un conseiller d'arrondissement. Or, le conseil de Mortemart (Vienne) avait désigné comme délégué à l'élection qui doit avoir lieu prochainement en remplacement de M. Lavertujon, sénateur, décédé, M. Georges Berry son maire, en même temps qu'il est député de la Seine.

Le conseil de préfecture de la Vienne, auquel le cas a été déféré par l'autorité préfectorale, vient de casser cette élection par les considérants que voici :

« Considérant qu'il résulte du déféré de M. le préfet que le conseil municipal de Mortemart a désigné pour délégué sénatorial M. Georges Berry, maire de cette commune ; que M. Berry est député de la Seine et qu'aux termes de l'article 1, paragraphe 3, de la loi du 1 août 1875, le choix des conseillers municipaux ne peut porter ni sur un député, ni sur un conseiller général, ni sur un conseiller d'arrondissement ;

« Considérant que M. Berry dans ses observations en réponse au déféré de M. le préfet, soutient que le paragraphe 3 de l'article 2 ne vise que le député, le conseiller général et le conseiller d'arrondissement du département où a lieu l'élection sénatoriale, qui ne peuvent jouer de deux mandats, et qu'il résulte de l'exposé des motifs de la loi de 1875 que le choix des conseillers municipaux d'une commune peut se porter sur un député, sur un conseiller général, ou un conseiller d'arrondissement d'un autre département ;

« Considérant que cette interprétation ne saurait être admise ; qu'il résulte en effet de l'exposé des motifs (*Journal officiel*, année 1875, page 6978), que « nul ne peut voter dans plus d'un collège et qu'en excluant la pluralité du vote dans le département, on l'exclut également dans deux départements distincts »,

Arrête :

« L'élection de M. Georges Berry, comme délégué de la commune de Mortemart est annulée ».

M. Georges Berry va en pourvoir devant le Conseil d'Etat.

LORSQUE

Votre Estomac

VOUS GÊNE

et que vous appréhendez de manger à cause des douleurs que vous recevez ensuite, lorsque vous êtes tourmenté par des gaz, des maux de tête, des douleurs dans les reins, la bile ou la constipation PRENEZ

LA TISANE AMÉRICAINE des SHAKERS

Demandez à M. Cazer Sauvage, pharmacien à Lille, la brochure gratuite. 5169

TRIBUNE SCOLAIRE

Ecriture droite et écriture penchée ou, autrement dit, résurrection de la querelle des Grosboulettes et des Petitboutiens

Depuis quelques années l'écriture droite, à laquelle on attribue des vertus mirifiques, règne dans nos écoles et il est même de bon ton de l'employer exclusivement, sous peine de passer pour réactionnaire en pédagogie s'entend.

Le conseil est venu de tout et partout il a été suivi docilement, dans l'enseignement primaire et dans la plupart des établissements secondaires.

La nouvelle vague devait régénérer notre race dégénérée, en dire de ses partisans, et contribuer puissamment à faire de nos élèves de robustes enfants et les préservant d'une foule de maladies dont on ne citait les noms qu'avec une sorte d'horreur. Bref, elle était destinée à apporter, dans l'éducation physique de notre population scolaire une révolution capitale dont les effets extraordinaires ne devaient pas tarder à se manifester.

Par l'écriture droite, la terrible scoliose était vaincue et, du même coup, l'humanité sauvée.

Mais voici bien une autre fête ! Une « Ligue de l'Ecriture Nationale » vient d'être fondée dans le but de protéger les petits Français contre les déformations que peuvent entraîner les mauvaises attitudes qu'ils prennent pour écrire.

Or, parmi les nouveaux ligueurs se trouvent tous une kyrielle de médecins, chirurgiens, hygiénistes, députés, sénateurs, etc., connus par les services qu'ils ont déjà rendus à la science.

Et toutes ces autorités incluses sont des secrétaires ardentes de l'écriture penchée qu'elle préconisent avec une ardeur et une conviction incommensurables.

Une circulaire de la « Ligue Nationale » nous apprend qu'un rapport sur l'hygiène à l'Exposition Universelle de Bordeaux, en 1909 dit que les préceptes contenus dans la méthode Desnoyers — Ecriture penchée — sont excellents et ne laissent en rien à la santé de l'enfant auquel ils permettent surtout d'éviter la scoliose.

Le même circulaire ajoute que le professeur en question à l'appui de ses démonstrations, a fait des photographies sur des enfants « au buste nu et muni d'un fil à plomb et que les spectateurs ont pu alors se convaincre que l'écriture penchée permettait aux élèves, qui écrivaient devant eux, de garder une attitude naturelle, tandis que l'écriture droite amenait inévitablement une déviation de la colonne vertébrale.

D'après ce qui précède, on voit que partisans de l'écriture droite comme partisans de l'écriture penchée prétendent que leur théorie possède toutes les vertus, et encore davantage.

Ce qu'il y a de plus curieux dans le débat, c'est de constater que les deux rivales produisent les mêmes effets, mais dont le plus heureux paraît être de préserver les écoliers de la scoliose.

Si j'étais quelque peu sceptique, ne pourrais-je pas me demander et, en réalité, cette lamesse scoliose n'a pas été inventée par les auteurs et éditeurs de méthodes pour les besoins de leur cause, comme on dit au palais.

Swift, avec son esprit rebelisien, nous conte que les habitants de Lilliput ne sont pas d'accord sur la façon de casser un œuf, que ce grave sujet les divise en deux camps ennemis : les Grosboutiens et les Petitboutiens, et que les rivalités engendrent des guerres et des proscriptions. N'est-il pas à craindre que, plus tard, nos arrière-neveux trouvent, qu'à propos d'écriture droite et d'écriture penchée, nous nous sommes montrés les dignes successeurs des héros de Gulliver !

Cette appréhension ne m'a pas trop empêché de dormir jusqu'ici mais j'avoue sincèrement qu'elle hante assez souvent mon esprit.

Jacques Pandore.

ASTHMATIQUES demandez l'ASTHMOL (Dr. Hotte), pharm. 1, passage Verlomme, Paris. 3116

PETITE CORRESPONDANCE

Hygiène et Médecine

L. A. — Il faut d'abord que vous preniez un soin scrupuleux du régime de votre fils en cachant, de la façon la plus absolue, tous les excitants : épices, vin, alcool, café, thé, etc. Lui donner comme boisson, ou de l'eau pure, ce qui est préférable à tout, ou de la tisane de valériane. Eviter, le soir, les repas copieux, les conversations animées, les lectures avant la coucher. Il ne faut pas de veilleuse dans la chambre à coucher. Avant qu'il ne se mette en lit, faites, par tout le corps, une lotion à l'eau tiède. Dans la journée, ordonnez des marches et des exercices physiques fatigants. Enfin, une fois par jour, vous pourrez faire prendre dans un demi-verre d'eau ou dans une tasse de tisane de valériane, une cuillerée à café de la potion suivante : sirop d'écorces d'oranges amères, 300 grammes ; bromure de potassium, 15 grammes.

Docteur Geo.

Affaires diverses

M. Henri Villet. — Envoyez cinquante centimes et vous recevrez la réponse.

Un perieur entêté. — En 1906, Pâques fut le 15 avril.

A. B. C. — A la librairie Taillandier, rue Faidherbe, si elle ne l'a pas elle la fera venir.

La Fauvette.

BOURSE DE LILLE

Du 31 Octobre 1907

Les transactions en valeurs charbonnières s'effectuent sans entrain aux derniers cours et dans tendance bien précise. Antin progresse à 6410. Bruay se maintient bien 5 404, le dixième très discuté à 89.50. Bully très calme à 4651. Le cinquantième mérite beaucoup mieux que 96. Carvin rétrograde à 1460, par contre le cinquième regagne une légère fraction à 360. Clarence sans changement à 190. Courrières détend bien son prix de 2605. Crespin remonte à 80. Douchy en progrès à 1005. Dourges accentue en reprenant d'hier jusqu'à 513. Escarpelle répète le cours de 1600. Ferfay très résistant à 1795. Flines plutôt faible à 86. Lens se montre moins bien disposé à 795, le dixième sans entrain à 79.25. Liévin ne varie guère à 4250, le trentièmeième cote cours 141. Lilleny sans grand changement à 504. Marles 30 % gagne 5 fr. à 2205. Le Part 70 %, à 2160, le vingtième à 154. Ostricourt maintient sa tendance ferme à 2100. Vicoigne remonte à 1215. Le dixième s'échange à 126. Au groupe métallurgique. Demain-Anzin reste ferme à 1800. Aux divers, le flottant des Marsaninches de Bethune s'absorbe petit à petit à 865.

Schneer, Favier et Cie, Lille.

BOURSE DE BRUXELLES

du 31 Octobre 1907

Comptant : Le marché se ranime un peu et l'on note une amélioration sensible pour plusieurs compartiments de la cote.

Les valeurs coloniales sont surtout largement traitées et reçoivent une bonne partie de leur perte de ces derniers jours.

Quelques affaires en tramways : le Dérid. Bruxelles à 1045 et la Louise. Caire cote 1050.

Les compartiments sidérurgiques et charbonnier ont des transactions minimes et les quelques échanges qui se font voient leurs cours précédents, à peu de chose près. Les dispositions lui paraissent cependant plus favorables.

Les Glaces sont en réaction, nous estimons que ce repli ne peut ne sera pas de longue durée, la situation de cette industrie étant toujours très favorable.

Les valeurs étrangères sont sans changement.

Schneer, Favier et Cie, Lille.

SCHNERB FAVIER & Cie

6, Grande-Place. — LILLE

Y compris quatre rad coupon coupons de toutes Bourses françaises et étrangères

COUPONS PAYÉS SANS FRAIS

Les Ordres en Charbonnage sont particulièrement soignés

Renseignements gratuits sur toutes Valeurs

ORGANE DE LA MAISON :

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Paraissant le Dimanche

Abonnement : 3 francs par an. 4199

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Mademoiselle

Marguerite ROBERT

Membre de l'Association des Enfants de Marie et de la Confrérie de Saint Michel

décédée à Lille, le 30 octobre 1907, à l'âge de trente ans, en pleine force et vertus, et encore de nombreuses qualités, sont prées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux CONVOI et SERVICE qui auront lieu le samedi 2 novembre, à onze heures, en l'église Saint-Michel, en paroisse.

Inhumation au cimetière de l'Est.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Pyramides, 42, 5 dix heures trois quarts.

Elles sont aussi prées d'assister à l'OBIT que fera célébrer au Maître-Autel de ladite église, la Confrérie de Saint-Michel, le mardi 12 novembre, à huit heures ; et à l'OBIT que fera célébrer l'Association des Enfants de Marie, le mercredi 13 novembre, à huit heures.

Les Dames sont prées d'y assister.

4200

TOUTE COMMANDE de lettres mortuaires ou d'obits donne droit à un AVIS GRATUIT dans le journal.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU

CRÉDIT MINIER ET INDUSTRIEL

Succursale pour le Nord :

107, *Boulevard de la Liberté, LILLE*

Paiement sans frais de tous coupons même 3 mois avant leur échéance.

Renseignements gratuits sur toutes valeurs cotées et non cotées.

Opérations de Bourse sur toutes places, Lille, Lyon, Paris, etc., et étranger.

Organe hebdomadaire : « La Finance Pratique »

ABONNEMENT D'ESSAI : 1 franc par an. 4198

LA FRANCISCAINE

Mères de familles prévoyantes qui désirez des enfants robustes et vigoureux, à l'abri de rachitisme, donnez-leur la **FRANCISCAINE**, farine très nourrissante et supportée par les estomacs les plus délicats. Prix : 1 fr. 60.

DÉPOT : Grande PHARMACIE DE FRANCE, 1, rue Faidherbe. 41985

CALENDRIER

Vendredi 1er Novembre 1907. — 305e jour de l'année.

Soleil. — Lever à 6 h. 47 couchet à 5 h. 46.

Lune. — Lever à 1 heure 10 ; coucher à 8 h. 15, soir.

30e jour de la lune.

La durée du jour est en diminution de quatre minutes sur la veille.

Temps probable. — Le temps va rester doux ; un ciel nuageux est probable avec quelques ondées.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 31 Octobre

Baromètre à 5 h. du matin 756 m.m.

Hauteur depuis la veille, 0 m.m.

Température de l'air + 10°7.

Températures extrêmes depuis 24 heures : Minimum : + 7° atteint à 3 h. du matin. — Maximum + 14° atteint hier soir à 1 heure.

Etat hygrométrique 77

Hauteur d'eau tombée depuis la veille : 0 m.m.

Direction du vent Sud

Etat du ciel : Peu nuageux.

Baromètre à niveau : 764.

LE TEMPS PROBABLE

(4-10 novembre)

A la suite des vents et pluies probables du 2 au 3 novembre, le temps se rafraîchit un peu tout en restant assez chaud pour la saison et sans grandes variations jusqu'au matin du 6, puis un nouveau refroidissement même un ciel couvert ou pluvieux de 6 au 7, ensuite après s'être un peu rafraîchi le lendemain, le temps se réchauffe brusquement ce qui amène des vents et pluies du 8 au 10 et même peut-être jusqu'au 11 novembre.

Albert Beerens.

Aubigny (Cher), le 29 octobre 1907.

(Reproduction interdite)

COURS DU FRET

Marché du 30 octobre 1907.

Au départ de Dunkerque

Cardiff 1 50/- ex — Saint Quentin 2 25/- ex — Charroy 3 50/- ex — Paris destination 3 50/- ex — Paris (environ) 4 ex/- ex — Corbeil 6 15/- ex — Montereau 6 90/- ex — Montargis 7 15/- ex — Sens 7 40/- ex — Dijon 6 90/- ex — Rouen 5 50/- ex — Ham 1 60/- ex — Péronne 2 60/- ex — Amiens 3 15/- ex — Saint-Omer 2 ex/- ex — Velaucianes 1 50/- ex — Reims 3 65/- ex — Soissons 3 65/- ex — Hethel 3 60/- ex — Verdun 6 15/- ex — Fismes 4 50/- ex — Epernay 4 50/- ex — Saint-Dizier 6 15/- ex — Langres 6 40/- ex — Bar le Duc 5 10/- ex — Nancy ex — Dombasle 6 15/- ex — Comines 1 40/- ex — Bousbecques 1 20/- ex — Hellette 2 25/- ex — Manin ex ex/- ex — Dunkerque (bassins) ex ex/- ex — Gilly ex ex/- ex — Lille 1 40/- ex — Roubaix 1 50/- ex — Courtrai ex ex/- ex — Gand ex ex/- ex — Bruxelles ex ex/- ex — Anvers ex ex/- ex — Tournai ex ex/- ex.

Observations sur la physionomie du marché — Beaucoup de marniers, pénurie d'ordres pour Paris et intermédiaire et portant nous sommes en pleine période betteravière, et nous approchons de la période de Sainte-Barbe, il est à supposer, et les statistiques le prouvent, que Lestocquoy de commandes passées par fer, les wagons ne lui ont pas délivré. Les marniers dernièrement s'en rendre compte.

Mouvement du port de Dunkerque

Arrêtés du 31. — Ile Grande, sl. Jean-Bart, 32 tx, c. Raymond, pierres. — Aiguillon, sl. tr. Ouolof, 69 tx, cap. Le Boille, orge. — Plage, vap. russe Général-Curko, 891 tx, cap. Bokle, d.re. — Londres, sl. ang. Oransay, 1454 tx, c. Mackey, lin. — Rotterdam, vap. Amiral Hermite, 62 tx, cap. Zoonequin, d.re. Debecker.

Sorties du 30. — Newcastle, vap. ang. Elsmor, 1239 tx, cap. Swinbanke, 1239 tx, lège. Fayol.

Du 31. — Odense, sl. ang. The Fermore, 35 tx, cap. Russelles, lège, Debecker. — Odense, sl. ang. Lord Beresford, 66 tx, cap. Claringbill, lège, Debecker. — Goel. tr. Espérance, 66 tx, cap. Frigent, Lemy. — Boulogne, sl. Madeleine, 88 tx, cap. Langronne, lège, Fayol. — Liverpool, vap. cap. Salurnius, lège, Fayol.

BATELLERIE

Ascenseur et écluses des Fontinettes

Bélandres et Brigeaux sur Dunkerque :

Bel. Tourvilla, pat. Leduc, charbon, Ave Maria, Debuyère, briquettes.

INDUSTRIE - COMMERCE

MÉTAUX

Cuivre — Etain — Plomb — Zinc — Antimoine

Londres, 30 octobre.

Cuivre. — Comptant £ 62,15 le tonne ; 156,87 les 100 kilos, baisse. — 3 mois £ 62 le tonne ; 155 les 100 kilos, baisse.

Etain (Détroits) — Comptant £ 145 le tonne ; 362,50 les 100 kilos, baisse. — 3 mois £ 146 la tonne ; 365,62 les 100 kilos, baisse — 3 mois £ 140,5 la tonne ; 375,62 les 100 kilos.

Plomb (Espagne). — Comptant £ 19,15 le tonne ; 48,62 les 100 kilos, hausse.

Zinc. — Comptant £ 22 la tonne ; 55 les 100 kilos, baisse.

Antimoine (Régulus) — 105 à 110 les 100 kilos, stationnaire.

MARCHES DE PARIS

Bourse commerciale du 31 octobre

Décisions de 1 heure 15

Cours précédent	Cours du jour	Cours précédent	Cours du jour	Cours précédent	Cours du jour
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COURS DE CLOTURE

Cours précédent	Hausse	Baisse	Cours du jour
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Valeurs	Cours précédent	Cours du jour
[illegible]	[illegible]	[illegible]

A l'occasion des *Fêtes de la Toussaint*, les affaires seront suspendues à la Bourse du Commerce de Paris, du jeudi soir 31 octobre, au lundi 4 novembre.

BESTIAUX

Paris (La Villette) 31 octobre.

	Amenés	Vendus à la criée	1re qualité	2e qualité	3e qualité	Prix extrêmes
Bœufs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Paris, 31 octobre.

Le Havre, 10 h. — Laines 6 terme. — Marché calme. Ventes 75 balles.

Cournat sec ex, décembre 187 ex, février 186 50.

Le Havre, 10 heures. — Cotons 6 terme. — Calmes — Ventes 1200 balles.

Octobre	71 5/8	Avril	80 1/8
Novembre	71 7/8	Mai	80 3/8
Décembre	70 3/4	Juin	80 5/8
Janvier	69 3/4	Juillet	80 1/4
Février	69 3/8	Août	80 1/4
Mars	69 1/2	Septembre	80 a/s

Le Havre, 10 heures — Cafés à terme — Ventes 2 000 sacs.

Octobre	40 25	Avril	40 25
Novembre	40 25	Mai	40 25
Décembre	40 25	Juin	40 25
Janvier	40 50	Juillet	40 50
Février	40 25	Août	40 50
Mars	40 25	Septembre	40 50

Le Havre, midi — Cotons disponibles — Calmes — Ventes 2,0 balles.

Le Havre, midi — Cafés disponibles ; Calmes. — Sans affaires cotées.

Terme. — Inchangé sur la cote du matin.

On a vendu 4,000 sacs depuis la précédente dépêche.

Liverpool, 10 heures 45 — Cotons disponibles — Bonnes demandes. Ventes prob. 10 000 balles.

Importations : 18 187 balles.

Liverpool, 1 heure 30. — Cotons disponibles — Bonnes demandes — Ventes 10 0 0 à Amériques.

Future. — Hausse 12 à 11 1/2/100.

Anvers. — Pétrole. — Ferme. — Disponible 23 a/s ; 3 première mois 23 1/2.

Anvers. — Saindoux à Amérique — Courant 115 a/s, janvier 113 a/s. Marché soutenu

Anvers — Sucres bruts indigènes — Crimée — Cote officielle : 88 disponibles export. m.-v. cond. 22 7/8.

Anvers — Cote officielle — Blé Kansas n° 3, disponible 23 3/4, Soutant 23 1/2 ; Blé Duluth supérieur disponible 24 a/s, Soutant 23 3/4 ; Blé Redwinter n° 2 disponible 23 a/s, Soutant 22 7/8 ; Blé Kurrachee blanc disponible 22 3/4, Soutant 21 3/4.

Londres — Céréales — Cargaisons arrivées à vendre : Sucres bruts de betteraves courant 0 2 ex, date janvier-mars 6 3 1/4. Tendance nouveau.

Hamburg — Sucres : Courant 16 65, janvier-mars 16 05.

Hamburg. — Cafés — Calmes — Santos good average décembre 34 1/2, mars 31 3/4

Hambourg — Pétrole — Sous — Disp. 7,50 Rm.

Brême. — Pétrole — Soutenu — Disp. 7 50 Rm.

Magdebourg — Sucres Soutenus. Courant 16,45 janvier-mars 16,65 Rm.

Amsterdam — Pétrole disponible fl. 50, 8 première mois fl 60 — Tendance ferme.

BOURSE DE LILLE

DU 31 OCTOBRE 1907

Obligations et emprunts	C. pr.	C. jour	Actions	C. pr.	C. jour
Nord 1892	483	490	Lodep. 94	497	...
— 1893	480	...	Fives	895	...
Artois 80	499	...	Marles	2205	...
Roue.-T.	46	...	Ostric 30 %	459	60
R.-T. p. 99	475	475	Vicoigne	1215	...
Rout	420	...	DIVERS		
Tourn	68	484 50	Eaux Dr.	475	...
Tourc	94	484 50	— Nouv.	485	...
Vaison	99	476	Wess. 1/2	114	...
MINES			— Pr.	510	...
Alb.	100	492	— 4 0/0	505	...
Anzin 1888	504	...	Ch. Cam.	390	...
Anzin 1906	504	505	S. L. E. E.		...
Bess.	77	475	Prod. L.	475	485
Dourg	94	6	L. Allart.	480	...
Droc.	94	500	Don.-Ass.	508	50 500 50

Valeurs diverses

	C. pr.	C. jour		C. pr.	C. jour
B.-C. Vr	3410	...	Darbigny	11 10	...
Dem.-Ass	5700	5830	Dr. Ch.	...	...
Soc. Ecr	500	500	Drouet	125	...
P.-S.-Ass	700	...	Dupont	...	...
S.-S.-Ar	...	...	Fr. Ch.	...	...
Soc.-Mo	140	500	Gaz Ch.	...	...
D F Tr	450	...	Gr. Hôt.	...	...
Vert.-D	1120	...	Hôt. Ch.	...	...
Ce. Nord	845	...	Mar. Ch.	...	...

Actions

3 novembre. — Tôleries de Louvroil coupon n° 9, brut 17,50, net 16,..c. — Etablissement Poulet-Lengrand, coupon n° 9, brut 11,— net, nominative 10,56, portour 10,82 — Villerupt-Laval-Dieu, coupon n° 25, brut et net 15,..c.

BOURSE DE PARIS

DU 31 OCTOBRE 1907

3 0/0	94 60	V. Paris	[illegible]
3 0/0 amort. 1886	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 0/0 amort. 1853	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 0/0 (1917)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Turkis 1865	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hongrois 4 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Italien 3 0/0	[illegible]	Nord 3 0/0 Am.	[illegible]
Portugais 3 0/0	[illegible]	Nord 5 0/0 Nouv.	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	Nord 2 1/2 0/0	[illegible]
Banq. Ottomane	[illegible]	P.-L.-M. ann.	[illegible]
Nord 6 Espag.	[illegible]	— nouv.	[illegible]
Dyle et Bacalan	[illegible]	Orléans ann.	[illegible]
Fives-Lille	[illegible]	— 1884	[illegible]
Charbonnages	[illegible]	Midi ann.	[illegible]
Rente mon. 4 0/0	[illegible]	— nouv.	[illegible]
— 4 0/0 1891	[illegible]	Ouest ann.	[illegible]
— 3 0/0 1886	[illegible]	— nouv.	[illegible]
— 3 0/0 1903	[illegible]	Est ann.	[illegible]
— 3 0/0 1903	[illegible]	— nouv.	[illegible]
— 4 0/0 1902	[illegible]	Panama (5 frs)	[illegible]
— 4 0/0 1905	[illegible]	Tharsis	[illegible]
— 3 0/0 1891	[illegible]	Chartered	[illegible]
— 4 0/0 1901	[illegible]	East Rand	[illegible]
— 3 0/0 1891	[illegible]	Ferreira	[illegible]
— 2 1/2 1894	[illegible]	Goldfields	[illegible]
Ville Marseille	[illegible]	Rand Mines	[illegible]
Ville d'Amiens	[illegible]	Robinson Deep	[illegible]
Ville Bordeaux	[illegible]	Robinson Gold	[illegible]
Ville de Lyon	[illegible]	Simmer	[illegible]
Banq. hypothécaire	[illegible]	Transvaal lead	[illegible]
— 3 0/0	[illegible]	Village	[illegible]

Programme des Spectacles

Grand-Théâtre de Lille (Direction Vignier)

Vendredi 1er novembre. — **Le Maître de Forges**, pièce en cinq actes ; **Mireille**, opéra-comique en quatre actes ; **Les Travaux d'Hercule**, vaudeville en trois actes.

Bureaux à 8 h. 30. Rideau à 8 h. 1/2.

Kursaal-Théâtre de Lille — Vendredi 1er novembre. — Tournée Georges Feller. — En matinée à 2 heures et en soirée à 8 heures 1/2 : 18, Rue de la Pompe, vaudeville en 1 acte ; **Le Billet de Logement**, vaudeville en 1 acte.

Cinéma gratis t. t. jours : Galeries Lilloises 5108

Impr. du *Progrès du Nord*, r. de Béthune, 87, Lille

Le Gérant : E. DELANGE.

PETITE JEANNE

PAR HENRI SÉBILLE

Il recule précipitamment, tira un mouchoir de sa poche et l'agita sous ses narines en s'écriant malgré lui :

— Pouah ! Quelle pente !

Eugène reprenait son aplomb.

Il se campa devant la porte, les poings sur les hanches.

— Dites donc ! Si c'est pour nous chiner que vous vous êtes dérangés, vous pouvez retourner d'où vous venez. Ici on est pauvre parce qu'on est honnête et on n'aime pas être embêté, ni méprisé.

Le visiteur prit un air dur.

— Petite-mère grâce de vos discours, interrompit-il sèchement. Ça ne mord pas, avec moi.

— De quoi, des chiches !

— Non, des ordres, ne faites pas le malin, il vous en coûtrait. Donnez de l'air à la pièce, ouvrez la fenêtre et laissez-moi entrer.

Cela fut dit avec un accent impérieux qui n'admettait pas de réplique.

Le bandit, mateur par la peur de la police, ne trouva rien à riposter, il alla ouvrir la fenêtre.

Il poussa même la docilité jusqu'à offrir un siège à son visiteur.

Ce-ci refusa d'un geste.

— Je cours après vous depuis ce matin à tout heures, dit-il.

— Je regrette que vous ayez couru si longtemps !

La visiteur poursuivit, regardant Mélie :

— Cette femme...

— Mon épouse, s'il vous plaît.

— Ça m'est indifférent... Cette femme est-elle la fille de la nommée Eulalie Roubique, ex-sage-femme, rue Réboval ?

— Rue Réboval, oui... Mais, dites donc, de quel droit venez-vous nous interroger, vous ?

— Vous le saurez tout à l'heure. Ne m'interrompez pas. Je suis pressé.

Eugène eut un mouvement de révolte.

— En voilà assez ! Je vous demande...

Mais un signe de Mélie la retint.

Elle avait remarqué, elle, l'air cosse du visiteur ; elle flairait une embûche...

— Mais, laisse donc causer monsieur, minauda-t-elle... Bien sûr qu'il n'est pas venu pour nous faire du mal !

Et à l'homme aux lunettes d'or :

— Causez, monsieur ! On est tout ouïes ! Mais donnez-vous donc la peine...

A son tour, elle offrait un siège...

Le visiteur refusa encore :

— Merci... Pas la peine.

Il restait sévère :

— Je viens de la rue Réboval. Là, j'ai appris que votre mère était décédée du « délirium tremens », assez récemment.

— C'est la vérité pure, en effet, appuya Eugène.

— Pardon ! ce n'est pas à vous que je parle, mais à madame. Ne m'interrompez pas.

— C'est bon, on ne dira plus rien.

— J'ai appris encore que votre adresse, vous relatiens avec un certain Eugène Loyselier, un triste sire, par parenthèse.

— Mais !... se rebiffa Loyselier, atteint grièvement dans son amour-propre.

— Ah ! vous m'énervez, vous ! Une fois pour toutes, laissez-moi m'espliquer ou nous nous lâcherons... et vous vous en mordrez les pouces, je vous la garantis.

Eugène se tint coi.

L'homme reprit, en posant sur la table un grand portefeuille en maroquin rouge qu'il avait jusque-là gardé sous son bras :

— On m'a dit aussi que la défunte vous avait remis une enfant, une petite fille, qui lui avait été donnée en garde. La petite Jeanne Dubourt. Je viens la chercher. Est-elle ici ?

— Oui... Et oui, monsieur, balbutie Mélie.

— Pourquoi cette hésitation ?

— C'est que...

Loyselier sentit le danger... Un mot de trovers et tout était perdu

Il reprit la parole, malgré la défense qui lui avait été faite :

— Eh ! parbleu ! pas tant de cérémonies ! C'est qu'elle n'est pas présentable, la petite...

Ce fut un éclair pour Mélie.

Elle comprit. Eugène avait trouvé : on allait faire passer sa fille pour l'autre...

Sa fille, le Rousselle, qui aurait des parents riches, la fameuse mine d'or...

Elle sauta sur l'à-propos !

— Je n'osais pas l'avouer... Dame ! vous comprenez ! Le ménage n'est pas encore fait. Alors on lui met ce qu'elle a de plus usé, à cette mignonne ! Mais elle a de quoi se rechanger quand nous allons la promener... Minute, je vais vous la montrer. Elle est dans l'entre pièce.

Jeanneta, à l'arrivée de l'étranger, s'était sauvée dans son réduit, non par timidité ni discrétion, mais parce que, là, elle était à l'abri des coups immédiats et pouvait regarder et écouter sans danger.

A la vue de l'enfant, l'inconnu ne put qu'à peine réprimer un mouvement de répulsion.

Comme elle est gentille quand elle est peignée et habillée ! admira Loyselier en faisant des yeux tendres à la Rousselle, tandis que la mère souffrait à la petite :

— Attention ! C'est pour lui bien que le monsieur est venu.

— Oui, quelque chose comme ça...

— Comment ! quelque chose comme ça ?

— Dame ! ast-ce que je sais, moi ? Est-ce que vous croyez que nous n'avons pas eu autre chose à penser, pour nous rappeler tout de suite un nom que la vieille a dit une seule fois, et encore, à mon épouse, pas à moi... Vous l'appelons Jeannette tu ouvrit et c'est bien assez pour nous, pas vrai, Mélie ?

— C'est la vérité du bon Dieu !

— Donc vous ignorez son nom de famille ?

— Je ne dis pas ce qu'il faut... Il angit de s'entendre... Si on avait besoin de le savoir, il y a là des paperasses qu'on pourrait examiner...

— Eh bien, donnez-les... C'est tout ce que je demande. Je viens chercher l'enfant, vous dis-je, de la part de son père.

Les deux misérables échangèrent un regard

— La maison va nous paraître bien vide ! pleurnicha la mégère.

— Vous aurez empliras l'